

| |
|--|
| Compte Rendu du Conseil d'Ecole du jeudi 28 mars 2013 |
|--|

Etaients présents :

Monsieur Morisset, maire.
Madame Mercier (adjointe au maire).
Madame Bonneau (conseillère municipale).
Madame Bouix (DDEN).
Mesdames Malville, Murette, Morin, Serrecchia, Messieurs Giroire, Piet (APEI).
Mesdames Rodon, Verport, Monsieur Paillat (APEI).
Mesdames Dechosal, Riffault, Ygout (FCPE).
Madame Ychard (FCPE).
Mesdames Asperti, Azévédo, Beaudelle, Gautier, Pariset, Messieurs Challat, Crenner, Roberdeau, Vacher (enseignants).
Mesdames Nocquet, Ruis-Alliau, Duranteau, Verdys, Monsieur Blanchet.

Invité :

Monsieur Delumeau, directeur du centre socioculturel du pays mauzéen.

Sont excusés :

Madame Henriot, inspectrice de l'Education Nationale.
Madame Girard, Monsieur Challat (enseignants).

Rythmes scolaires à la rentrée 2013.

Ce conseil a pour objectif d'informer la communauté éducative des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée prochaine.

Le temps d'enseignement des élèves ne change pas (24 heures hebdomadaires) mais il est mieux réparti sur la semaine. La journée de classe est allégée, par conséquent le mercredi matin est travaillé.

Les horaires ci-dessous seront proposés à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour validation :

les lundis, mardis, jeudis, vendredis : 8h40 - 11h40 / 13h40 - 15h55 ;
les mercredis : 8h40 - 11h40 sous réserve liée aux transports scolaires.

Selon la réforme voulue par le gouvernement, les enfants peuvent bénéficier de manière facultative d'activités péri-scolaires jusqu'à 16h40.

Mr Morisset informe le conseil de la difficulté à mettre en œuvre ces activités, se heurtant à des problèmes de lieux d'accueil et d'encadrement.

Mr Delumeau propose d'accueillir un jour par semaine un groupe d'enfants sur une thématique en lien avec le projet d'école si certaines conditions sont réunies pour mener un encadrement de qualité.

Mme Serrecchia suggère la réalisation d'une enquête auprès des parents d'élèves afin d'estimer le nombre d'enfants présents à l'école après 15h55. La rédaction de ce questionnaire sera l'objet d'une prochaine réunion et sa présentation aura lieu lors du conseil d'école du 11 avril.

Mr le Maire précise que les enfants scolarisés en maternelle seront encadrés par les ATSEM jusqu'à 16h40.

Les salles de classe pourraient être réquisitionnées. Il est rappelé que ces locaux sont utilisés par les enseignants après les heures de classe pour rencontrer les parents, corriger les cahiers, préparer la journée du lendemain. Mme Verdys pose également le problème de l'utilisation commune des fournitures.

Les associations sportives ou culturelles peuvent également proposer leurs services à condition de mettre à disposition des animateurs diplômés.

La question du financement est posée. La Commune ne pourra assumer seule la charge mais aucune décision n'est arrêtée. Pour certaines familles, le coût des activités péri-scolaires sera un nouveau frein à l'ouverture culturelle de leurs enfants, les inégalités se creuseront.

La restauration scolaire ne fonctionnera pas le mercredi. Le centre socioculturel continuera l'accueil le mercredi après-midi et l'organisation du déjeuner.

A Mauzé, le 29/03/13

Le directeur de l'école élémentaire

La directrice de l'école maternelle
et secrétaire de séance

H.CRENNER

M. NOCQUET